



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

**Rachat de CTVglobemedia par BCE : Cogeco Câble demande au CRTC de veiller au grain pour préserver la concurrence et l'intérêt des consommateurs**

**Montréal, 2 février 2011** – Cogeco Câble inc. (TSX : CCA) a comparu aujourd'hui devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de l'audience publique qui examine la transaction de rachat de CTVglobemedia par BCE. Cogeco Câble a réitéré l'importance d'obtenir des mesures réglementaires spécifiques visant à empêcher l'abus de la position dominante dont jouirait le nouveau conglomérat si le rachat de CTVglobemedia par BCE était approuvé.

Dans sa présentation devant le CRTC, M. Louis Audet, président et chef de la direction de Cogeco Câble, a rappelé que « ce sont les consommateurs canadiens, en bout de piste, qui risquent de faire les frais de la concentration et de l'intégration verticale en l'absence de surveillance accrue. Le nouveau conglomérat pourrait augmenter considérablement les frais de services de programmation spécialisée populaires dont les chaînes sportives TSN et RDS. L'inflation des prix au consommateur sera encore plus grande si le nouveau conglomérat ne renonce pas à exiger de nouvelles redevances pour la distribution de ses services de télévision conventionnelle par ailleurs disponibles gratuitement sur les ondes. »

M. Audet a aussi rappelé, tel que l'entreprise l'avait noté dans son mémoire déposé devant le CRTC le 11 janvier dernier, que l'entité regroupant de BCE et de CTVglobemedia contrôlera à la fois un grand nombre de services de télévision et de contenus, dont des services et émissions de sports, et une grande partie de la distribution de ces services et contenus sur toutes les plateformes de distribution filaire et sans fil dans le marché canadien, ce qui lui permet d'exercer un pouvoir indu dans le marché des communications au Canada.

Cogeco Câble estime donc que le CRTC doit mettre en place dès maintenant des mesures réglementaires appropriées pour éviter tout abus de position dominante par le nouveau conglomérat, sans attendre une politique sur l'intégration verticale qui devrait voir le jour à la suite des audiences publiques qui se tiendront plus tard en 2011. « Il est crucial pour la concurrence dans le marché canadien des communications, et en bout de piste pour les consommateurs, que le CRTC mette en place immédiatement des mesures de contrôle serrées et efficaces », a conclu Louis Audet.

**AU SUJET DE COGECO CÂBLE**

Cogeco Câble ([www.cogeco.ca](http://www.cogeco.ca)), est une entreprise de télécommunications qui se classe au deuxième rang des câblodistributeurs en Ontario, au Québec et au Portugal en ce qui a trait à ses réseaux hybrides de fibre et câble coaxial. Grâce à ses réseaux de câblodistribution bidirectionnels à large bande, Cogeco Câble fournit à sa clientèle résidentielle des services Audio, de Télévision analogique et numérique, IHV ainsi que de Téléphonie. De plus, la Société fournit à sa clientèle commerciale, par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Data Services, des services de réseautage de données, d'applications d'affaires électroniques, de vidéoconférences

et d'hébergement Web, d'Ethernet, de ligne privée, de voix sur IP, d'accès IHV, de stockage de données, de sécurité des données et de co-implantation, et d'autres fonctions de communication évoluées. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Câble sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

**Renseignements :** Marieke Tremblay  
Tél. : 514 764-4700